

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 039-213903073-20250401-M\_2025\_0005-DE

S<sup>2</sup>LO

SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> / 04 / 2025

Date de la convention :  
25 / 03 / 2025

Date d'affichage :  
25 / 03 / 2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 10

Votes :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, les vingt-six mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Julie REVY, M. Julien BUFFAUT, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT.

**ABSENT(S) AVEC POUVOIR :** Mme Sonia MORNICO à M. Régis LACROIX  
Mme Delphine BARTHET à Mme Céline GROS

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** M. Franck GANEVAL,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Céline GROS

**OBJET : BUDGET 2025 – ÉTAT 1259 – RÉVISIONS DES TAXES**

Monsieur le Maire présente l'État 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose :

- d'augmenter les taux de 1 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

de FIXER les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 1 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 1 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) : 1 %
- (cotisation foncière des entreprises : 1 %)

CHARGE Monsieur le Maire de :

- Transmettre cette décision aux services préfectoraux ;
- Transmettre l'État 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision rendue exécutoire, via « Actes ».

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

*Pour extrait conforme,*

*Le Maire, Michel BLASER*

